

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK-370

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC
524 South Cherry Street
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086
Visitez notre site Web : www.byk.com
Adresse e-mail : BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif de surface
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (Reins, Foie)

Danger par aspiration : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser du sable sec, de la poudre chimique sèche ou de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange
 Nature chimique : Solution d'un polyester modifié polydiméthylsiloxane hydroxyfonctionnel

Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Xylène	1330-20-7	>= 30 - < 60
Ethylbenzène	100-41-4	>= 10 - < 20
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	>= 5 - < 10
Cyclohexanone	108-94-1	>= 5 - < 10
2-Phéoxyéthanol	122-99-6	>= 5 - < 10
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	>= 0.1 - < 1
Toluène	108-88-3	>= 0.1 - < 1

L'identité spécifique/pour cent de poids des ingredient(s) propriété est confidentielle

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	: S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
En cas d'inhalation	: Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne PAS faire vomir. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	: Pas d'information disponible.
Avis aux médecins	: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO ₂) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone silicium compose formaldehyde

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Éloigner toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Conditions de stockage sûres : Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
: Défense de fumer.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Conserver à l'écart des agents oxydants.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 435 mg/m ³	OSHA Z-1
Xylène		STEL	150 ppm 655 mg/m ³	OSHA P0
Xylène		TWA	100 ppm 435 mg/m ³	OSHA P0
Xylène		TWA	20 ppm	ACGIH
Ethylbenzène	100-41-4	TWA	20 ppm	ACGIH
Ethylbenzène		TWA	100 ppm 435 mg/m ³	OSHA Z-1
Ethylbenzène		TWA	100 ppm 435 mg/m ³	OSHA P0
Ethylbenzène		STEL	125 ppm 545 mg/m ³	OSHA P0
Ethylbenzène		ST	125 ppm 545 mg/m ³	NIOSH REL
Cyclohexanone	108-94-1	TWA	20 ppm	ACGIH
Cyclohexanone		STEL	50 ppm	ACGIH
Cyclohexanone		TWA	50 ppm 200 mg/m ³	OSHA Z-1
Cyclohexanone		TWA	25 ppm 100 mg/m ³	NIOSH REL
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	TWA	10 ppm	US WEEL
Toluène	108-88-3	TWA	20 ppm	ACGIH
Toluène		TWA	200 ppm	OSHA Z-2
Toluène		CEIL	300 ppm	OSHA Z-2
Toluène		Peak	500 ppm	OSHA Z-2
Toluène		TWA	100 ppm 375 mg/m ³	OSHA P0
Toluène		STEL	150 ppm	OSHA P0

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

			560 mg/m3	
Hazardous components without workplace control parameters				
Mesures d'ordre technique	:	Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.		
Équipement de protection individuelle				
Protection respiratoire	:	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.		
Protection des mains Matériel	:	Gants imperméables		
Remarques	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.		
Protection des yeux	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.		
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.		
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.		

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	:	liquide
Couleur	:	jaune clair
Odeur	:	aromatique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	6, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator
Point/ intervalle de fusion	:	< 32 °F (< 0 °C) Méthode: derived
Début d'ébullition	:	278.60 °F (137.00 °C) Méthode: derived
Pression de vapeur	:	5 hPa (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: derived
Point d'éclair	:	77.00 °F (25.00 °C) Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Limite d'explosivité, supérieure	: 9.40 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 1.00 % (v)
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Densité	: 0.9200 g/cm ³ (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Masse volumique apparente	: Non applicable
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: > 392 °F (> 200 °C) Méthode: DIN 51 794/ DIN prEN 14 522
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: env. 1 mm ² /s (104 °F (40 °C))

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Matières incompatibles : Oxydants forts
 Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES
Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau
 Absorption par la peau
 Inhalation
 Yeux
 Ingestion

Toxicité aiguë
Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 4,357 mg/kg
 Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 7821 ppm
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère de test: gaz
 Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : 3,395 mg/kg
 Méthode: Méthode de calcul

Composants:
1330-20-7 Xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,300 mg/kg
 Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (administration orale)
 BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 5000 ppm
 Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1,700 mg/kg
 DL50 (Lapin): > 4,200 mg/kg
 BPL: Pas d'information disponible.

100-41-4 Ethylbenzène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3,500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 5,510 mg/kg

64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (petrole):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3670 ppm
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3,480 mg/kg

122-99-6 2-Phénoxyéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,840 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3,818 mg/kg

108-88-3 Toluène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,600 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:**1330-20-7 Xylène:**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

100-41-4 Ethylbenzène:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (petrole):

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

108-94-1 Cyclohexanone:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

122-99-6 2-Phénoxyéthanol:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

556-67-2 Octaméthylcyclotétrasiloxane:

Espèce: Lapin

Résultat: irritation légère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:**1330-20-7 Xylène:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

100-41-4 Ethylbenzène:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux

64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (petrole):

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

108-94-1 Cyclohexanone:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation sévère des yeux

122-99-6 2-Phexoxyethanol:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

556-67-2 Octamethylcyclotetrasiloxane:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation légère des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Composants:**64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (petrole):**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

122-99-6 2-Phexoxyethanol:

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

556-67-2 Octamethylcyclotetrasiloxane:

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Espèce: Cochon d'Inde
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales**Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

IARC

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme

Ethylbenzène

100-41-4

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérogène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité pour la reproduction**Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**122-99-6 2-Phexoxyethanol:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'un traitement unique: 14 jr
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 300 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: Dose sans effet toxique observé: 1,000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Espèce: Lapin

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Voie d'application: Dermale
Durée d'un traitement unique: 14 jr
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 300 Poids corporel mg / kg
Tératogénicité: Dose sans effet toxique observé: 600 Poids corporel mg / kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Produit:**

Remarques: L'absorption des ingrédients (solvants) par inhalation et/ou par contact cutané répété a causé des lésions au foie, aux reins, du cerveau, du système respiratoire, du sang et/ou de la moelle osseuse chez les animaux de laboratoire

Des études sur les animaux ont démontrés que des constituants peut avoir un effet sur le foetus à des niveaux causant une toxicité maternelle.

Xylène: inhalation excessive cause des pertes d'audition chez les animaux de laboratoire et combiné avec l'hexane accroît grandement cet effet. Xylène: contact prolongé cause dermatites.

L'ingestion d'éthanol peut accroître les effets de la sur-exposition au xylène.

L'inhalation du naphtha à doses toxiques pour la mère a causé des effets foetotoxiques.

L'ethylbenzène comme un cancérigène IARC Groupe 2B base des études sur le animaux(l'augmentation des tumeurs à la rate et souris).

L'ACGIH a déterminé que le cyclohexanone est un cancérigène pour les animal. La signification sur les humains est inconnue.

Cumene est un 2 Cancérogène IARC 2B et NTP Groupe . Cumène a provoqué des tumeurs chez les rats et les souris (poumon , le foie et les reins) . mécanismes cancérigènes proposés pour lund et tumeurs du foie sont semblables à des voies métaboliques humaines. La pertinence des tumeurs du rein chez l'homme est inconnu.

Composants:**122-99-6 2-Phexoxyethanol:**

Espèce: Rat

NOAEL: 700 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Espèce: Rat

NOAEL: 0.0482 mg/l

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 412

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Organes cibles: Organes de la respiration

Toxicité par aspiration**Produit:**

Donnée non disponible

Composants:**64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (petrole):**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations de vapeurs peuvent irriter les vois respiratoires. Puevent causer de mal de tête des étourdissement, des nausées et vomissement. Peuvent aussi causer une dépression du SNC (sommolence, perte de coordination et fatigue).

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau provoquer probablement de graves irritations.

Ingestion:

Symptômes:

L'ingestion peut causer l'irritation du système digestif et causer les même symptômes que l'inhalation; des fortes dosages peut causer évanouissements.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES
Écotoxicité
Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité
Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation
Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Méthodes d'élimination

EPA code (s) de déchets dangereux : D001: Inflammable

D018: Benzène

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Emballages contaminés : Vider les restes.
 Eliminer comme produit non utilisé.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.
 Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
Réglementations internationales
IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : Flammable liquid, n.o.s.
 (Xylene, Solvent naphtha)

Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : Flammable Liquids
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

Code IMDG

Numéro ONU : UN 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
 (XYLENE, Solvent naphtha)
 Marine Pollutant : (Siloxanes)
 Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : 3
 EmS Code : F-E, S-E
 Polluant marin : oui
 Remarques : IMDG Code segregation group - none

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale
49 CFR

Numéro ONU / ID / NA : UN 1993
 Nom d'expédition des Nations unies : Flammable liquids, n.o.s.
 (Xylene, Solvent naphtha)
 Classe : 3
 Groupe d'emballage : III
 Etiquettes : FLAMMABLE LIQUID
 Code ERG : 128

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Polluant marin : oui (Siloxanes)

Tailles de récipient: tambours 55 gallons; seaux 5 ou 6 gallons; échantillons 2 oz./16 oz.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION
EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]
US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
Xylène	1330-20-7	100	250

SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

SARA 311/312 Dangers : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

SARA 302 : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313 : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

Xylène	1330-20-7	40.0 %
Ethylbenzène	100-41-4	16.4 %
2-Phexoxyethanol	122-99-6	5 %

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Xylène	1330-20-7	40.0 %
Ethylbenzène	100-41-4	16.4 %
2-Phéoxyéthanol	122-99-6	5 %

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

Xylène	1330-20-7	40.0 %
Ethylbenzène	100-41-4	16.4 %
Cyclohexanone	108-94-1	5 %
2-Phéoxyéthanol	122-99-6	5 %

Non-volatile (poids) : 23.5 - 26.5 %
 Méthode: 22 (10min/150°C)
 DIN EN ISO 3251
 L'information non-volatile n'est pas des spécifications.

Massachusetts Right To Know

Xylène	1330-20-7
Ethylbenzène	100-41-4
Cyclohexanone	108-94-1
Benzene	71-43-2

Pennsylvania Right To Know

Xylène	1330-20-7
Diméthylpolysiloxane, modifié au polyester	-
Ethylbenzène	100-41-4
Solvant naphta aromatique léger (petrole)	64742-95-6
Cyclohexanone	108-94-1
2-Phéoxyéthanol	122-99-6
Toluène	108-88-3
Cumène	98-82-8


New Jersey Right To Know

U.S.: Nombre Secret : 800963-5190

Commercial

d'Enregistrement de New Jersey pour le prouidit (NJ TSRN)

Prop. 65 de la Californie

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Ethylbenzène, Cumène, Benzene, Naphthalene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et Toluène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à www.P65Warnings.ca.gov.

BYK-370

Version 8

Date de révision 05/17/2026

Date d'impression 06/25/2026

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Section 5a	: Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	: Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.
DSL	: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 05/17/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.